

**COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****N° 2026.24**

Séance du **DIX NEUF AOÛT DEUX MILLE VINGT SIX**
Date de la convocation : Mercredi 13 août 2026
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Séverine FRIES-CHATAGNAT
Membres en exercices : 15

13 Présents :

M. ANTOINE Patrick, M. SILLARD Patrick, M. SALLA Roger, MMES BRÉGÈGÈRE Stéphanie, Séverine FRIES-CHATAGNAT, GUGLIOTTA Valérie, Laetitia REAL-LAFFRIQUE, ROQUES Anne, HAMONEAU Danielle, PAILLASSON Isabelle, FENEUL Véronique, HOUAL Michelle, FENEUL-BEYRAND Virginie

0 Absents ayant donné pouvoir :**2 Absentes excusées :**

CHARPENTIER Muriel, XAMBEU Françoise

OBJET : Subvention communale destinée à l'Association l'ADMR les Tourelles

La Vice-Présidente expose à la Commission Administrative la demande de subvention de l'Association ADMR Les Tourelles basée sur le nombre d'heures non prises en charge par le Conseil Département.

Le montant sollicité pour les prestations de 2025, soit 3 personnes, s'élève à 133,00 €.

Les membres de la Commission, après délibération et à l'unanimité, considérant qu'il s'agit d'un partenariat essentiel pour la Commune.

ARTICLE 1 : donnent un avis FAVORABLE pour le versement de la somme de **133,00€** au titre des interventions pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

pour copie conforme,
à Vétraz-Monthoux, le 26 août 2026
Pour le Maire,
La Vice-Présidente du CCAS,
Stéphanie BRÉGÈGÈRE

**26 AOÛT 2026**

M. le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.